

Décisions de Limitation et d'Arrêt des Thérapeutiques Actives (LATA) : élaboration et formalisation

Avec dix ans de recul sur le contentieux des décisions de limitation et d'arrêt des thérapeutiques actives (la très fameuse affaire Lambert a commencé en 2013), une grille de lecture est désormais disponible sur les attentes juridiques relatives à la notion d'obstination déraisonnable, la recherche de volonté du patient, les attendus de la procédure collégiale et de la décision médicale qui en émerge. La formation proposée vise à fournir ces éléments, principalement dans un objectif de qualité des soins et de transparence des procédures, secondairement dans un objectif de prévention du contentieux.

Date : Jeudi 8 février 2024 de 9h30 à 13h

Durée : 3.50 heures

Profils des apprenants

- Médecins, personnel paramédical, personnels de direction, juristes praticiens.

Prérequis

- Pas de prérequis.

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délai d'accès : 2 jours

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Objectifs pédagogiques

- Savoir utiliser la grille de lecture pédagogique des étapes de cette décision, de la première réflexion sur la nature des soins à envisager, à l'annonce aux proches
- Connaître, à travers les solutions contentieuses déjà disponibles, les pièges à éviter, les difficultés à anticiper et les postures conservatoires qu'il faut parfois adopter

Contenu de la formation

- I. Les contours de la décision LATA
 - A. Identification de la décision à prendre : limitation ou arrêt
 - B. Définition de l'obstination déraisonnable
- II. L'élaboration de la décision LATA
 - A. Recherche de la volonté du patient
 - B. Procédure collégiale
 - C. Décision individuelle
- III. L'annonce de la décision
 - A. Eléments non juridiques
 - B. Information sur les contestations possibles

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenante : Caroline LANTERO, Avocate associée de SEBAN AUVERGNE – clantero@seban-auvergne.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé

Prix : 525.00 € HT / participant, soit 630.00 € TTC / participant

(Pour toute demande INTRA, merci de nous contacter pour un devis sur-mesure : formation@seban-avocat.fr)

Programme créé le 30 octobre 2023 - Version 5 du 16 janvier 2024